

Procès-verbal de l'assemblée du conseil intercommunal**Du mardi 28 mars 2023 à Mont-la-Ville****1. Propos de bienvenue**

Le président M. Pierre AUBRY prend la parole et ouvre la séance. Il souhaite la bienvenue aux délégués des communes et remercie la commune de Mont-la-Ville qui nous reçoit à la Grande salle. Il remercie particulièrement la présence de M. Jean-François BORGEAUD, directeur des écoles de Cossonay.

Le président demande à l'Assemblée de se lever pour observer une minute de silence à la mémoire de Monsieur Pierre-Henri Dumont, délégué de Penthaz, décédé en fin d'année 2022.

2. Appel

La secrétaire prend la parole pour l'appel.

Sont présents : 28 personnes dont 14 délégués municipaux, et 14 délégués des conseils. Le quorum étant atteint (majorité absolue des membres +1 et les 2/3 tiers des communes membres), l'Assemblée peut valablement siéger.

Pour donner suite à des demandes complémentaires de la commission de gestion, le Comité directeur a demandé au Président de retirer de l'ordre du jour le préavis N°2/2023 relatif à la demande de crédit de CHF 110'000.- TTC destiné à la mise en place de panneaux photovoltaïques sur la moitié du toit du PAM4, à Cossonay. L'ordre du jour est par conséquent modifié à partir du point 8 :

8. Renouvellement du Bureau et de 1 membre de la commission de gestion
9. Élections éventuelles
10. Propositions individuelles et divers

La modification de l'ordre du jour est acceptée par 25 oui et 2 abstentions par l'Assemblée.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 20 septembre 2022

Ce document a été envoyé à chaque membre et personne ne demande sa lecture. Il est accepté à l'unanimité. Le président remercie sa rédactrice, Mme. Samanta CARDAROPOLI, secrétaire.

4. Assermentations éventuelles

M. Marc UTZINGER de Mex est assermenté par le président.

Dès lors, l'assemblée passe à 29 personnes dont 15 délégués municipaux, et 14 délégués des conseils.

5. Communications du bureau et courrier

Aucune communication ni courrier.

6. Communications du Comité de Direction (CODIR)**M. Christian LIARD :**

Il informe l'Assemblée que le changement des tableaux par des écrans interactifs va commencer par 2 classes qui vont servir de modèles. L'installation des autres écrans aura lieu en juillet 2023.

Malgré la conjoncture actuelle et la crise qui a influencé les prix à la hausse, les prix seront maîtrisés et les coûts respectés.

7. Préavis du Comité de Direction N°1/2023 relatif aux comptes 2022 de l'ASIcPe

La lecture du préavis du CODIR n'est pas demandée.

Le président cède la parole au rapporteur de la commission de gestion, Mme. Nathalie FAVRE.

Mme. Anne-Lise RIME demande comment le Comité de Direction a-t-il pu déterminer que les élèves nageaient 10 périodes de 45 minutes par semaine. À quel rythme chaque classe va à la piscine ?

M. Jean-François BORGEAUD prend la parole pour répondre à cette demande : Pour les classes de 10^{ème} année, un après-midi sportif est organisé par tournoi pour les 12 classes. Chaque classe va environ trois fois deux périodes par an, à la piscine.

Les classes de 9^{ème} quant à elles, font un tournoi sur quatre classes entre les salles de gym et la piscine, soit trois classes utilisent les salles de gym et une classe la piscine. Chaque cours se déroule sur 2 périodes soit d'1h30, même si effectivement les élèves sont environ qu'une heure dans l'eau. Ce tournoi permet de valoriser la piscine, car les classes participent à ce cours environ une dizaine de fois à l'année.

De plus, il informe l'Assemblée que par rapport au plan d'études et aux exigences de la gymnastique, du sport et en particulier de la natation, nous sommes relativement bien calés et que d'autres sports sont, cependant moins bien représentés, comme l'athlétisme ou les agrès. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle il a été décidé de maintenir, voire augmenter les cours de piscine.

Dès la 11^{ème} année, il n'y a plus de cours de natation car c'est un moment plus délicat pour les élèves, qui en raison de leur âge sont moins à l'aise en maillot de bain.

M. Yves JAUNER prend la parole pour préciser que la mention des amortissements des pavillons à Gollion n'est pas exacte car il est en réalité question du matériel scolaire, et plus précisément de l'achat de mobiliers pour les classes primaires de Gollion. Ces éléments devront donc être transférés car ils ne concernent pas le secondaire.

Le président relit les conclusions :

Le Conseil intercommunal de l'ASI CoPe

- vu le préavis du Comité Directeur No 1/2023 relatif aux comptes 2022 de l'ASI CoPe,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

d'accepter les comptes 2022 de l'ASI CoPe tels que présentés et d'en donner décharge au Comité directeur, à la boursière et à la commission de gestion.

Les délégués approuvent le préavis du Comité de Direction N°2/2022 par 27 oui et 1 abstention.

8. Renouvellement du Bureau et de 1 membre de la commission de gestion

Conformément au règlement de l'ASI CoPe, il est procédé au renouvellement du Bureau et de 1 membre de la commission de gestion.

Présidence

Le président M. Pierre AUBRY, cède la parole au vice-président M. Bernard EBENER. M. Pierre AUBRY est candidat à sa succession. Aucune autre candidature n'est annoncée. M. Pierre AUBRY est réélu pour une année par l'Assemblée. M. Bernard EBENER annonce qu'il quittera son poste de Municipal à Cossonay au mois de juin et par conséquent ses fonctions au sein de l'ASI CoPe (vice-présidence et commission de gestion).

Vice-présidence

M. Bernard EBENER annonce qu'il ne brigue pas un nouveau mandat. Mme Valérie CODINA-CERVELIN est candidate. Mme Valérie CODINA-CERVELIN est élu pour une année par l'Assemblée.

Scrutateurs

Mme. Sandie ANSELME se représente mais Mme Christine VOLTZ ne se représente pas. M. Cédric PIGUET est candidat. Mme. Sandie ANSELME et M. Cédric PIGUET sont élus pour une année par l'Assemblée.

Scrutateurs suppléants

M. Nicolas BETTENS se représente, M. Cédric PIGUET étant élu comme scrutateur, son poste est à repourvoir. Mme. Aline JUILLERAT est candidate. M. Nicolas BETTENS et Mme. Aline JUILLERAT sont élus pour une année par l'Assemblée.

Commission de gestion

Avec la démission de M. Bernard EBENER, une place est à repourvoir au sein de la commission de gestion. Il est de coutume qu'un membre suppléant devienne membre et que l'Assemblée élise un nouveau suppléant. Ce procédé est accepté par l'Assemblée.

Mme. Amélie CHANSON est candidate comme membre suppléante à la commission de gestion. Mme. Amélie CHANSON est élue à la commission de gestion par l'Assemblée.

9. Élections éventuelles

Aucune autre élection.

10. Propositions individuelles et divers

La prochaine séance ordinaire du Conseil intercommunal se déroulera le 20 septembre 2023 à 19h30 à Gollion.

Afin de permettre à la commission de gestion de se préparer suffisamment tôt, la date de la séance avec le Comité directeur est fixée au 6 septembre 2023 à 19h au bureau de l'ASiCoPe à Cossonay. Une convocation sera envoyée aux membres de la commission de gestion en temps opportuns.

Le président ouvre ensuite la discussion.

M. Yves JAUNER informe l'Assemblée que le budget sera envoyé au début du mois de juillet 2023.

Le Président remercie l'audience et clôt la séance à 20h07.

Le président :



La secrétaire :

